

COMMUNICATION À
CARACTÈRE PROMOTIONNEL

**UNE OFFRE D'ÉPARGNE
RESPONSABLE
POUR OPTIMISER
LE POTENTIEL DE
PERFORMANCE DE
VOTRE CONTRAT
D'ASSURANCE VIE**

**Porphyre Vert
Janvier 2022**

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum, à compter du 26 janvier 2022.

Titre de créance vert émis par BNP Paribas S.A. présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, pouvant être clôturée sans préavis.
Code ISIN : FR00140047W6

CE DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL S'ADRESSE À DES INVESTISSEURS SITUÉS EN FRANCE. IL N'A PAS ÉTÉ RÉDIGÉ PAR L'ASSUREUR.

LA VIDÉO DU PRODUIT PORPHYRE VERT JANVIER 2022 EST ACCESSIBLE EN SCANNANT CE QR CODE :



Assuré d'avancer



Porphyre Vert Janvier 2022

► Donner une dimension environnementale à votre placement

Ce produit présente une particularité innovante : les fonds levés sont alloués exclusivement au financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement.

Ces projets visent à favoriser la lutte contre le changement climatique et ainsi accompagner la transition énergétique. Les investisseurs donnent ainsi à leur placement une dimension environnementale.

Meilleure Banque d'Investissement ESG⁽¹⁾ 2021



Structured Retail Product (SRP) a décerné à BNP Paribas le Prix 2021 de la meilleure banque d'investissement ESG⁽¹⁾ en Europe.

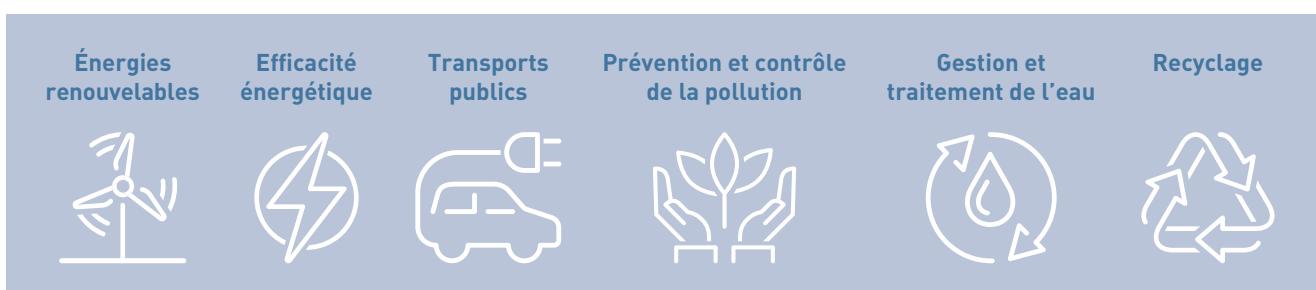
Ce Titre de créance vert respecte le cadre pour l'émission d'obligations vertes de BNP Paribas S.A. établi en conformité avec les Principes Obligation Vertes (Green Bond Principles).

Les fonds récoltés lors de cette émission seront alloués au financement ou au refinancement de projets figurant sur une liste de secteurs éligibles identifiés par BNP Paribas comme ayant un impact positif sur l'environnement : énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports publics et collectifs, gestion et traitement de l'eau, recyclage, prévention et contrôle de la pollution.



Les actifs sont sélectionnés par le Comité Obligations Vertes de BNP Paribas S.A. parmi les actifs existants au moyen de filtres internes puis sont examinés par un service de recherche externe indépendant (ISS-ESG) qui rend un second avis. Les actifs sélectionnés sont ensuite vérifiés avant l'émission par un auditeur externe (EY).

Les projets éligibles sont sélectionnés sur la base des procédures internes de BNP Paribas S.A. en matière de connaissance de la clientèle (KYC - Know Your Customer), de risque de crédit et de Responsabilité Sociale et Environnementale (normes RSE).

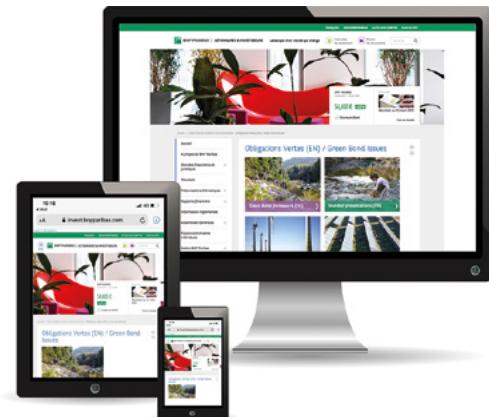


En revanche, BNP Paribas S.A. exclut spécifiquement de sa liste les secteurs suivants : défense, huile de palme, pâte à papier, énergie nucléaire, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, pétrole et gaz non conventionnels, industrie du tabac.

Par ailleurs, les actifs douteux et les actifs utilisés comme garanties sur d'autres programmes sont écartés.

(1) ESG signifie Environnemental, Social et de Gouvernance.

► Donner une dimension environnementale à votre placement



BNP Paribas S.A. assure un suivi de l'utilisation des fonds aussi longtemps que les encours levés sur le produit n'auront pas été alloués ou réalloués à des Actifs Verts Éligibles, BNP Paribas S.A. investira le solde à son entière discréction, en espèce et/ou dans d'autres instruments négociables liquides.

Dès lors qu'un actif ne répond plus aux critères d'éligibilité, BNP Paribas S.A. s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour réallouer dès que possible les fonds sur de nouveaux Actifs Verts Éligibles.

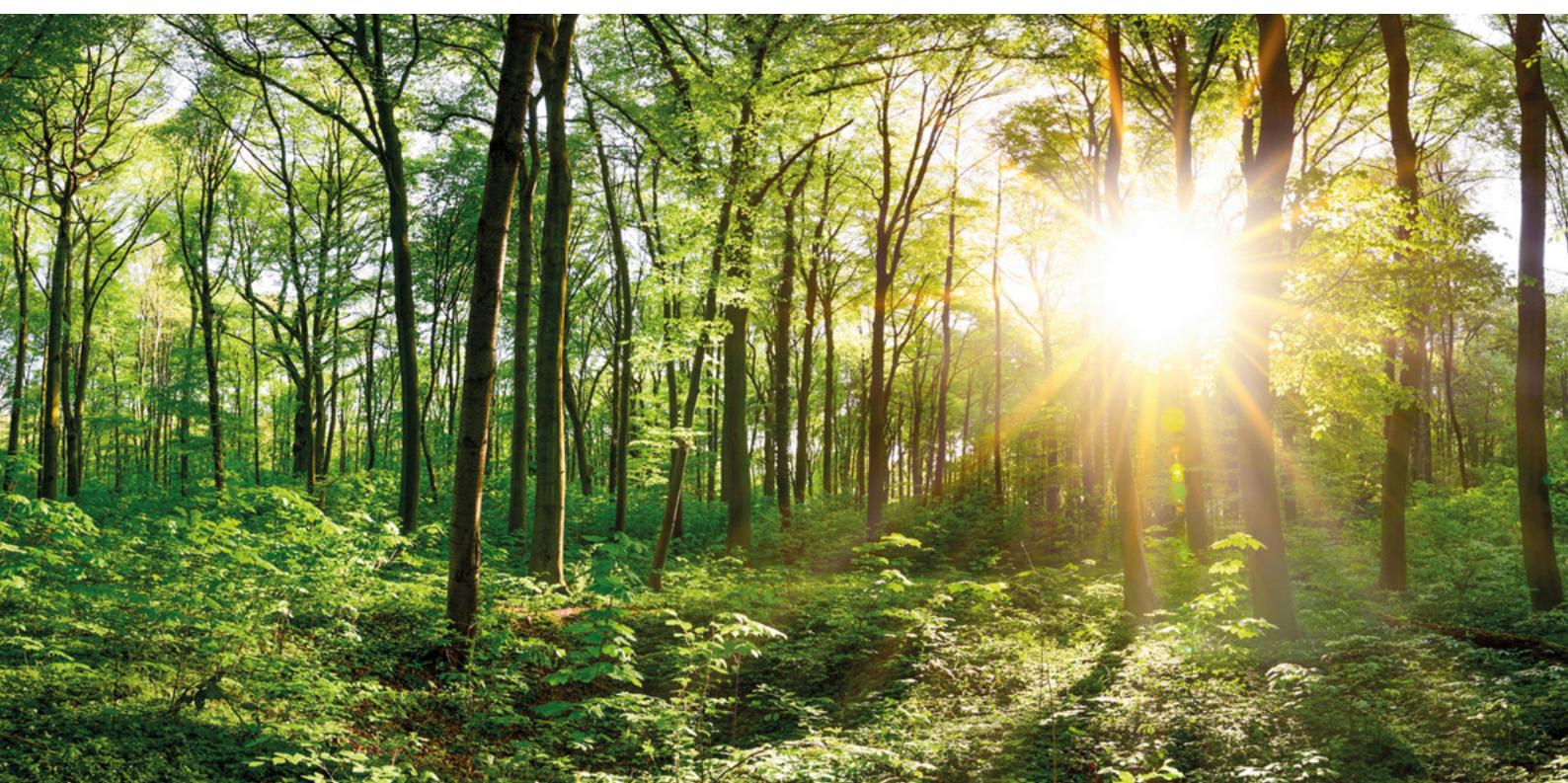
Les investisseurs seront tenus informés en continu de l'utilisation des encours de l'émission.

Chaque année, BNP Paribas publie un rapport dont l'objectif est d'informer les investisseurs de l'utilisation des fonds récoltés, du respect des critères d'éligibilité et du montant des Actifs Verts Éligibles, ainsi que de fournir des indicateurs sur l'impact de ces projets. Ce rapport est vérifié par les auditeurs et disponible sur : <https://invest.bnpparibas.com/responsabilite-sociale-et-environnementale/obligations-vertes-en-green-bond-issues>.



Pour en savoir plus sur les projets environnementaux et le cadre relatif aux Obligations Vertes de BNP Paribas, veuillez consulter le site : <https://invest.bnpparibas/recherche/dette/documents/presentations-investisseurs> (en anglais uniquement).

Source : BNP Paribas, le 21/06/2021



► En quelques mots

Porphyre Vert Janvier 2022 offre un objectif de gain conditionnel de 6 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée si l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% (CLIF40D Index) est stable ou en hausse à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7, ou n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 20 % à la date d'observation finale⁽³⁾, par rapport à son niveau initial. À défaut, un remboursement du capital à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ si la baisse⁽⁴⁾ de l'indice n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, à l'échéance finale des 8 ans⁽⁵⁾.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale⁽⁵⁾ en cas de baisse⁽⁴⁾ de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. La performance du produit dépend de l'évolution de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%, indice composé des 40 sociétés parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises ayant mis en place des stratégies efficaces pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité du portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Les fonds levés par ce support sont alloués exclusivement au financement de projets ayant un impact positif sur l'environnement.

⊕ AVANTAGES

- Un gain de 6 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée :**
 - si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7 ;
 - si l'indice n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 20 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾ en année 8.
- Effet mémoire :** si les conditions de versement du gain de 6 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain de l'année en cours ainsi que ceux des années précédentes seront versés.
- Une échéance anticipée** si le niveau de l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽³⁾ de l'année 1 à 7.
- Un remboursement du capital à l'échéance finale⁽⁵⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% n'est pas en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.**

⊖ INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné à 6 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée,** même si la performance de l'indice est supérieure.
- Le rendement de Porphyre Vert Janvier 2022 à l'échéance finale⁽⁵⁾ est très sensible à une faible variation de l'indice autour des seuils de -40 % et de -20 %.**
- L'indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.** Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5 %, la performance de l'indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice qui est calculé dividendes non réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 1 à 8 ans.
En cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé, l'investisseur peut ne pas être en mesure de réinvestir les produits du remboursement à un rendement aussi élevé que celui des Titres remboursés. Un tel réinvestissement ne pourrait être alors fait qu'à un rendement significativement plus faible ou au prix d'un plus grand risque d'investissement.
- Les gains éventuellement enregistrés ne sont pas capitalisés.**
- Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale ;
 - à l'échéance finale⁽⁵⁾, si l'indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽³⁾ ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement, ou mise en résolution de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023 (année 1), 19 janvier 2024 (année 2), 17 janvier 2025 (année 3), 19 janvier 2026 (année 4), 19 janvier 2027 (année 5), 19 janvier 2028 (année 6), 19 janvier 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 18 janvier 2030 (année 8).

(4) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (26 janvier 2022) et à la date d'observation finale (18 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) La date d'échéance finale est le 19 février 2030.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 19 février 2030, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs⁽¹⁾.

Risque de perte partielle ou totale en capital - L'investisseur doit être conscient qu'il est exposé à ce risque en cours de vie et à l'échéance⁽²⁾ :

- en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat, arbitrage ou décès) qui se fera aux conditions de marché ;
- à l'échéance finale⁽²⁾, si l'indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale⁽⁵⁾.

Risque de contrepartie - L'investisseur supporte le risque de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses Titres de créance verts en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification des principaux termes et conditions (y compris potentiellement d'extension de la maturité de ses Titres de créance verts).

Risque de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.



⁽¹⁾ Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

⁽²⁾ La date d'échéance finale est le 19 février 2030.

⁽³⁾ L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

⁽⁴⁾ La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (26 janvier 2022) et à la date d'observation finale (18 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

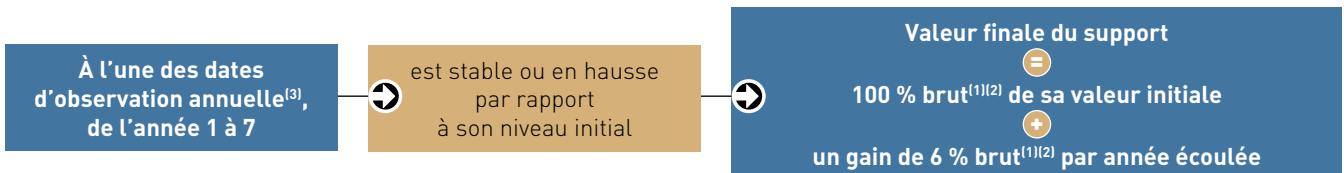
⁽⁵⁾ Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023 (année 1), 19 janvier 2024 (année 2), 17 janvier 2025 (année 3), 19 janvier 2026 (année 4), 19 janvier 2027 (année 5), 19 janvier 2028 (année 6), 19 janvier 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 18 janvier 2030 (année 8).

► Principales caractéristiques

À la date d'observation initiale (26 janvier 2022), on observe le niveau de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% et on le retient comme son niveau initial.

UN GAIN CONDITIONNEL DE 6 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE

Porphyre Vert Janvier 2022 prend fin par anticipation si l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% :



Le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée, est de : 4,59 % la 1^{ère} année ; 4,62 % la 2^{ème} année ; 4,53 % la 3^{ème} année ; 4,42 % la 4^{ème} année ; 4,30 % la 5^{ème} année ; 4,19 % la 6^{ème} année et 4,07 % la 7^{ème} année.

QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE ?

En l'absence d'échéance anticipé, Porphyre Vert Janvier 2022 dure jusqu'à l'échéance des 8 ans. Trois situations sont alors possibles :



(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement, ou mise en résolution de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale (26 janvier 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023 (année 1), 19 janvier 2024 (année 2), 17 janvier 2025 (année 3), 19 janvier 2026 (année 4), 19 janvier 2027 (année 5), 19 janvier 2028 (année 6), 19 janvier 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 18 janvier 2030 (année 8).

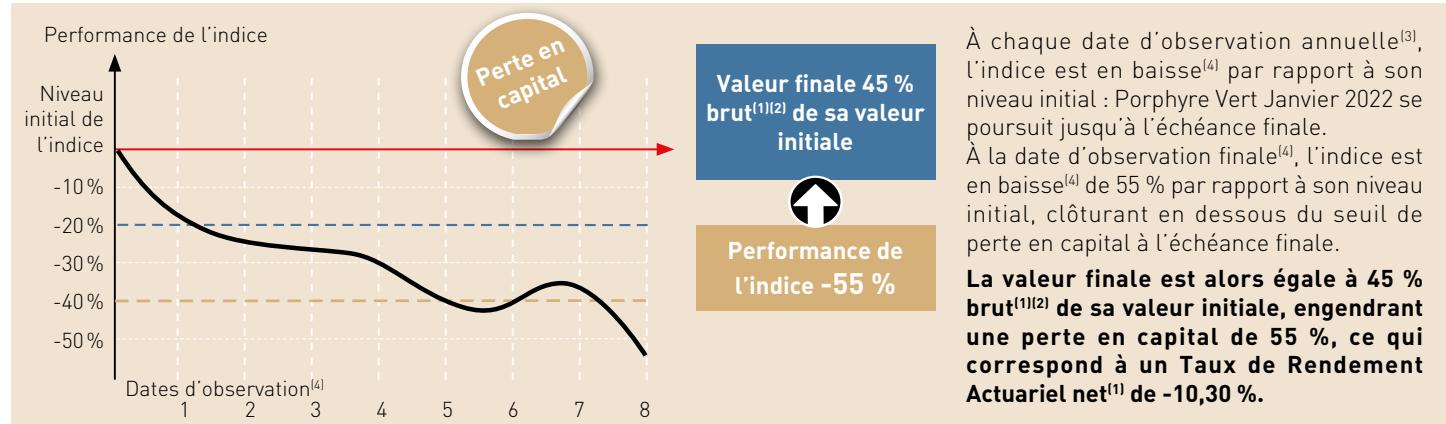
(4) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (26 janvier 2022) et à la date d'observation finale (18 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Scénarios de marché-Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Légende :  Seuil d'activation de l'échéance anticipée  Seuil de remboursement avec gain à l'échéance finale  Fin de vie du produit
 Performance de l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%  Seuil de perte en capital à l'échéance finale

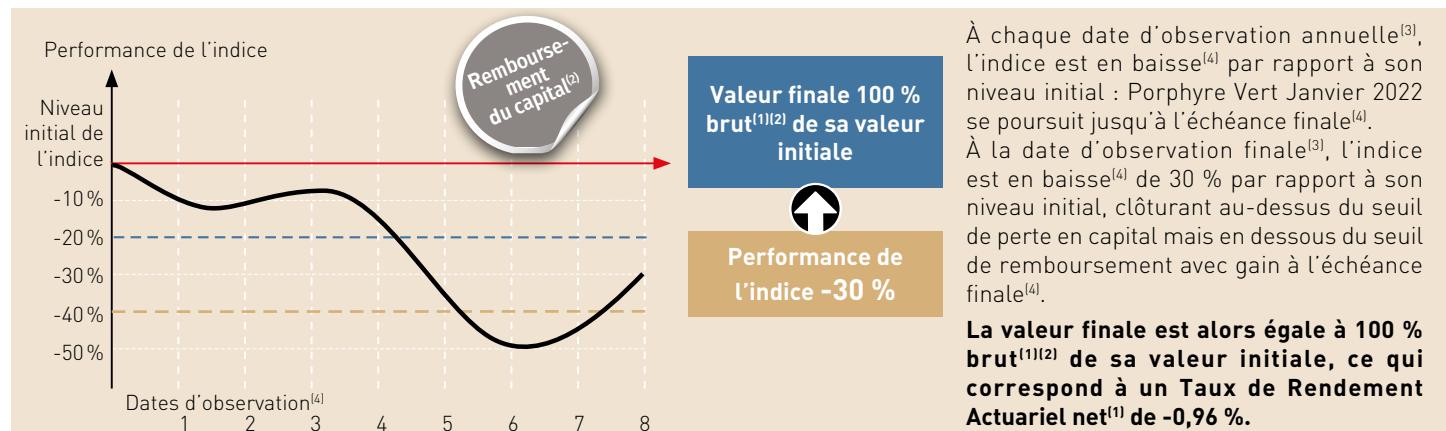
► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait de -10,30 %.

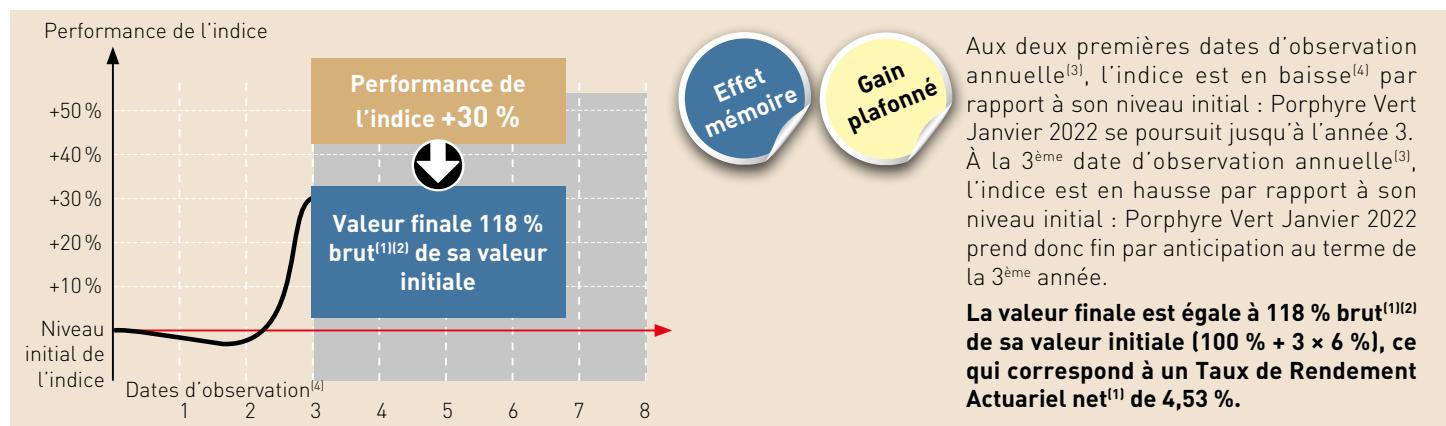
Dans le cas le plus défavorable où l'indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle^[4] et serait en baisse de 100 % à la date d'observation finale^[3], le montant initialement investi serait intégralement perdu.

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UN REMBOURSEMENT DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait de -5,24 %.

► SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE



Pour un investissement direct dans l'indice, le Taux de Rendement Actuel net^[1] serait supérieur à celui de Porphyre Vert Janvier 2022 (en raison du plafonnement du gain) et égal à 7,88 %.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux et sauf faillite, défaut de paiement, ou mise en résolution de l'Émetteur. Le Taux de Rendement Actuel net est calculé depuis la date d'observation initiale (26 janvier 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre 2021 et le 31 décembre 2021 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % annuel.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation annuelle sont : 19 janvier 2023 (année 1), 19 janvier 2024 (année 2), 17 janvier 2025 (année 3), 19 janvier 2026 (année 4), 19 janvier 2027 (année 5), 19 janvier 2028 (année 6), 19 janvier 2029 (année 7) et la date d'observation finale est le 18 janvier 2030 (année 8).

(4) La baisse du niveau de l'indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (26 janvier 2022) et à la date d'observation finale (18 janvier 2030), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

► Zoom sur l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%

L'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% est calculé par Euronext®. Il est composé de 40 sociétés (parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises) ayant mis en place des stratégies efficaces pour la lutte contre le réchauffement climatique.

V.E, leader européen de la recherche ESG, mesure l'engagement et la dynamique affichée par chacune de ses sociétés en matière de transition énergétique selon leur secteur d'activité. L'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% équiperdore ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2,5 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. La composition et le rebalancement sont revus trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

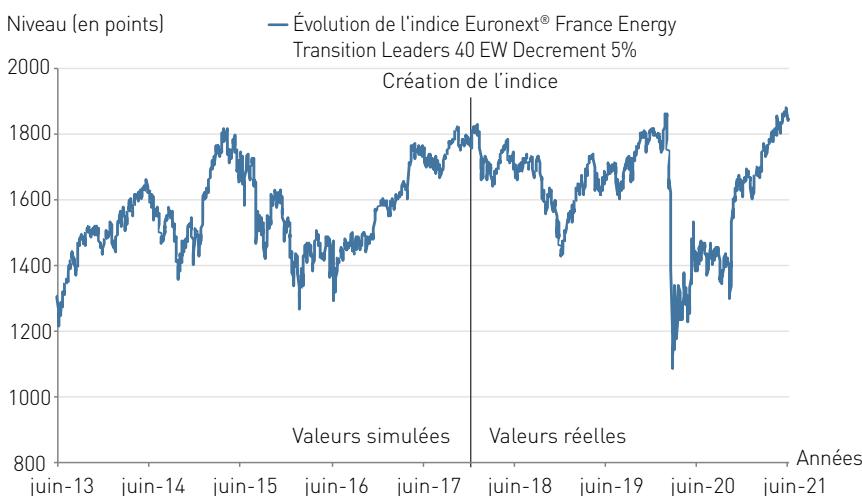
L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0013317807-XPAR>.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 21 JUIN 2013 AU 21 JUIN 2021

Les niveaux historiques de l'indice sont fondés sur des valeurs simulées du 21 juin 2013 au 22 février 2018, puis sur des valeurs réelles du 23 février 2018 (date de création de l'indice) au 21 juin 2021.

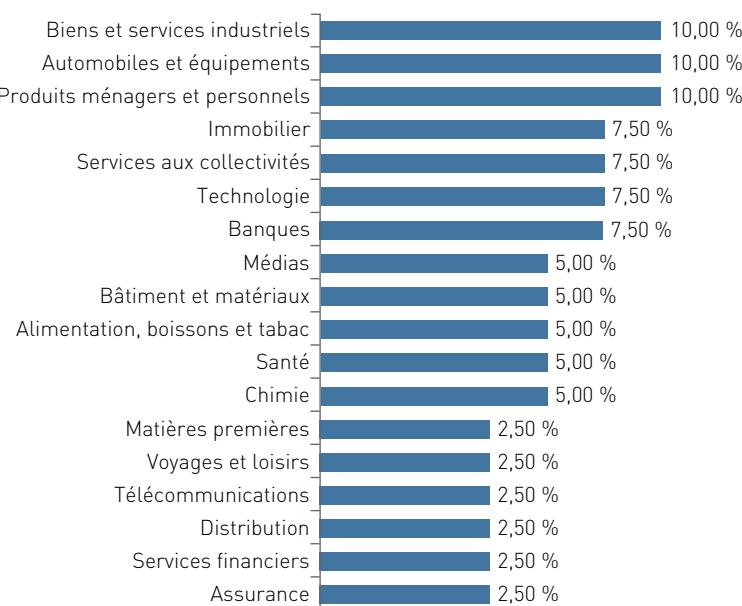
Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Source : Bloomberg, le 21 juin 2021

PERFORMANCES CUMULÉES ⁽¹⁾ AU 21 JUIN 2021	
Période	Indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5%
1 an	30,67 %
3 ans	9,03 %
5 ans	27,99 %
8 ans	49,18 %

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 21 juin 2021

⁽¹⁾ Les performances de l'indice sont calculées dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

► Agir pour la transition énergétique

PRÉSENTATION DU PRODUIT

Porphyre Vert Janvier 2022 est une solution d'investissement innovante combinant un Titre de créance vert BNP Paribas et un sous-jacent construit de façon à sélectionner les actions des entreprises parmi les 60 plus grandes capitalisations boursières françaises présentant les meilleurs scores de transition énergétique, tels que calculés par V.E.

Par ailleurs, pour chaque tranche de 1 000 € investie dans Porphyre Vert Janvier 2022, ce qui correspond à 1 Titre de créance vert, 1 arbre sera planté parmi les projets de plantation proposés aux clients par le Gan Patrimoine.

Les clients pourront suivre les projets de Gan Patrimoine sur la page dédiée : www.reforestaction.com/isr-gan-patrimoine-porphyre-vert-janvier-2022

Les arbres plantés grâce à votre investissement seront suivis dans la durée par des experts forestiers et des techniciens agronomes afin d'assurer leur croissance dans les meilleures conditions possibles. Les porteurs de projets s'engagent à fournir à Reforest'Action des photographies de la parcelle pendant 5 ans et à conserver l'état boisé pendant un minimum de 20 ans. De plus, Reforest'Action réalise des audits de ses projets tous les 1 à 5 ans en fonction de leur état d'avancement.



Plantation des arbres : Reforest'Action

Spécialiste de la forêt, Reforest'Action est une entreprise certifiée B Corp, certification réunissant dans le monde les entreprises qui souhaitent réaffirmer leur mission sociétale au cœur de leur raison d'être. La mission de Reforest'Action est de préserver, restaurer et créer des forêts en France et dans le monde, en réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité. Pour ce faire, Reforest'Action sélectionne des projets forestiers, les soutient financièrement et en assure la qualité, afin de développer leur multifonctionnalité environnementale, sociale et économique dans la durée. La mission de Reforest'Action est rendue possible grâce aux financements participatifs de citoyens et d'entreprises. Depuis sa création en 2010, Reforest'Action a planté et protégé plus de 10 millions d'arbres dans 24 pays, sensibilisé 20 millions de personnes à l'importance des forêts et généré un impact positif sur les conditions de vie de plus de 150 000 personnes à travers le monde.

Plus d'informations : www.reforestaction.com.

Source : Reforest'Action, www.reforestaction.com, au 21 juin 2021.

► Fiche technique

Forme juridique : Titre de créance vert (« green bond ») de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Euro Medium Term Note Programme », daté du 2 juillet 2021 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°21-273 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 3 septembre 2021⁽¹⁾.

Émetteur : BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-).

Code ISIN : FR00140047W6

Éligibilité : Contrats d'assurance vie ou de capitalisation uniquement.

Devise : EUR

Sous-jacent : Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% (dividendes nets réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) - Code Bloomberg CLIF40D Index.

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Valorisation : Valorisation hebdomadaire, le vendredi.

Double valorisation : Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.

Marché secondaire : Liquidité quotidienne - Dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

Commissions de distribution : Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. aux(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,50 % TTC par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix d'acquisition. Leur détail est disponible sur demande auprès du(des) distributeur(s).

Prix d'acquisition : Il progressera de façon constante chaque semaine au taux annuel de 1 %, de 995,30 € la semaine 1 (du 1^{er} septembre 2021 au 3 septembre 2021) à 1 000 € la semaine 21 (du 21 janvier 2022 au 26 janvier 2022)⁽¹⁾.

Montant maximum de l'émission : 50 000 000 €

Valeur nominale : 1 000 €

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.

Période de commercialisation : Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2021.

Date d'émission du support : 3 septembre 2021.

Date d'observation initiale du niveau de l'indice (à la clôture) : 26 janvier 2022.

Dates d'observation annuelle du niveau de l'indice (à la clôture) : 19 janvier 2023, 19 janvier 2024, 17 janvier 2025, 19 janvier 2026, 19 janvier 2027, 19 janvier 2028, 19 janvier 2029.

Dates d'échéance anticipée : 20 février 2023, 19 février 2024, 19 février 2025, 19 février 2026, 19 février 2027, 18 février 2028, 19 février 2029.

Date d'observation finale du niveau de l'indice (à la clôture) : 18 janvier 2030.

Date d'échéance finale : 19 février 2030.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à l'une des dates

d'échéance anticipée : Porphyre Vert Janvier 2022 prend fin par anticipation avec une valeur finale égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 6 % brut⁽²⁾ par année écoulée si à l'une des 7 dates d'observation annuelle, l'indice Euronext® France Energy Transition Leaders 40 EW Decrement 5% est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.

Valeur finale⁽²⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale :

Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 148 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale si l'indice est en baisse de plus de 20 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽²⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'indice (exprimée en pourcentage de son niveau initial) si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



(1) Merci de vous référer aux Conditions Définitives du Titre pour tout complément d'information.

(2) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement, ou mise en résolution de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

► Avertissement final

Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance verts et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance verts au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance verts et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance verts. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel.

Disponibilité de la documentation du support : La documentation juridique des Titres de créance verts est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Euro Medium Term Note Programme », daté du 2 juillet 2021 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 21-273, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 septembre 2021, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des Titres de créance verts faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <https://kid.bnpparibas.com/EM0053AVA-43E4B-FR.pdf>.

L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance verts, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du Titre de créance vert. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des Titres de créance verts, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR00140047W6.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation : Lorsque le produit décrit dans le document à caractère promotionnel est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement : BNP Paribas est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). BNP Paribas est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Cadre d'investissement : Ce document à caractère promotionnel est destiné à être distribué dans le cadre d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte (tel que visé dans le Code des assurances français).

Évènements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) - ajustement ou substitution - échéance anticipée automatique du support : Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) l'échéance anticipée automatique du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Conflits d'intérêts : En tant que banque d'investissement avec un large éventail d'activités, BNP Paribas peut faire face à de potentiels conflits d'intérêts. Dans le cadre de l'émission de ces Titres de créance verts, le Groupe BNP Paribas a mis en place des politiques et des mesures appropriées afin de gérer de possibles conflits de ce type entre les différentes entités du Groupe.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, BNP Paribas n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés : Les éléments du présent document à caractère promotionnel relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'indice : Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ou ses filiales, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. et ses filiales ne seront pas tenues responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : Les présents Titres sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne pouvant à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

→ **Consultez en temps réel :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuez des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivez l'actualité "En direct des marchés" :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DIC, prospectus, etc.) :

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
- comparer la performance entre plusieurs fonds ;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
- pour faciliter la diversification de vos investissements

Coordonnées de votre conseiller

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 2 364 120 euros –
RCS Lille 457 504 694 APE : 6622Z
Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022
59777 EURALILLE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et
de ses filiales
Tél : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
– RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie

Société française pour favoriser la prévoyance
& l'épargne – Société Anonyme au capital de
460 000 euros (entièrement versé)
RCS Lille 457 504 702 – APE : 6511Z
Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022
59777 Euralille

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution (ACPR)
4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 779A-012022

Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées
durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr